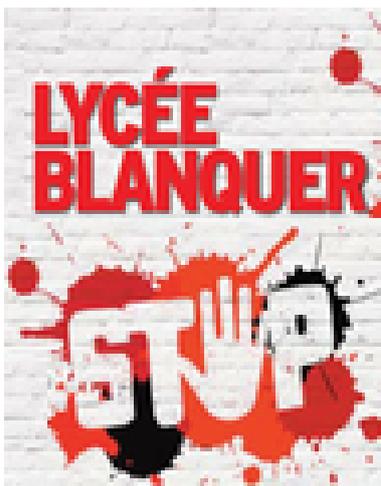


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5655>



Les réseaux d'établissements en Bourgogne dans la réforme Blanquer du Lycée...

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - Réforme du lycée 2018 -

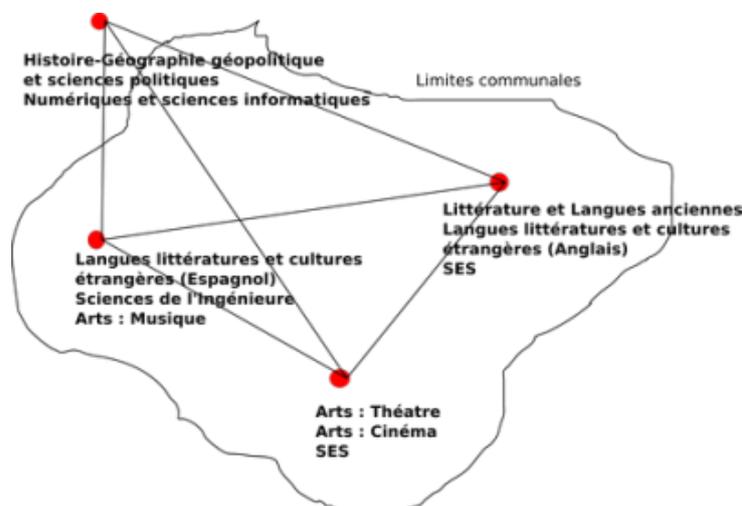


Date de mise en ligne : lundi 26 novembre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Voici les réseaux d'établissements (publics et privés) prévus par le rectorat.

Le SNES-FSU vous rappelle que les 7 spécialités de « base [1] » seront offertes mais à l'intérieur de chaque réseau...



Donc tous les lycées n'obtiendront pas les 7 spécialités... surtout les petits établissements.

Bonjour la mise en concurrence entre les établissements... que dénonce le SNES-FSU depuis le début.

Le rectorat prévoit de donner la répartition des spécialités par établissement au CTA de janvier..., en même temps que les D.H.G. !

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Tableau des réseaux

[1] Liste des 7 spécialités obligatoirement offertes mais à l'intérieur de chaque réseau d'établissements (public et privé confondu) :

- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre